

Image not found or type unknown



Aidez nous mon frere a beoin d aide pour son avenir conseillez n

Par **nathanbtp**, le **03/02/2009** à **20:48**

bonjour,

Moi et mon frere avons eu un accident de la circulation, nous etions passager mon frere a ete gravement blesser 7 semaines de coma traumatisme cranien un dossier medical tellement charger que je ne peut pas tout enumerer sa situation medical n ai pas encore au top au moi de mai il doit passer au tribunal et on cherche quelqu un qui pourrai nous aider on ne c pas quel prejudice nous pouvons reclamer pour lui l assurance du chauffeur nous dit qu il prend tout en charge mais est ce que sa sera assez mon frere n a que 23 ans si quelque pourrai nous aider svp il y a tellement de point que j ai oublie je reste a votre entiere disposition, svp aider nous le jugement et au moi de mai merci

Par **Tisuisse**, le **04/02/2009** à **10:03**

Bonjour,

Votre message est difficilement compréhensible faute de ponctuation.

L'assureur du responsable interviendra tant pour les frais médicaux, chirurgicaux, etc... que pour les frais annexes.

Dans votre cas et celui de votre frère, il me paraît indispensable que vous vous fassiez aider

par un avocat spécialisé. Le greffe de votre tribunal vous en fournira la liste.

Chaber, le pro de l'assurance, vous donnera d'autres tuyaux, je pense.

Par **Chantazur**, le **04/02/2009** à **13:15**

Bonjour,

La personne qui conduisait la voiture, dans laquelle vous étiez, est-elle en cause ?.

De toutes façons, par expérience, si vous voulez être entendus et demandez réparation de préjudices corporel, moral et financier il faudra porter plainte contre la personne Responsable.

Bon courage à vous et votre frère !!!!!!!!!!!.

Par **chaber**, le **04/02/2009** à **14:43**

Si les blessures entraînent un arrêt d'activité supérieur à 3 mois, il y aura dépôt de plainte d'office.

Les blessés seont indemnisés selon la loi Badinter de juillet 1985 qui impose des délais stricts à l'assureur du responsable pour envoyer un questionnaire médical à la victime, missionner un expert, faire une offre de règlement ou de provision.

Si vous avez une responsabilité civile avec défense recours ou une protection juridique, il est de votre intérêt de faire une déclaration pour pouvoir être défendu. un avocat sera alors nommé par votre assureur.

De quand date cet accident?